



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-OMR-PAP

Le Directeur Général de l'Agence française de développement ;

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric AUDRAS, Directeur de l'Agence de PAPEETE de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD à l'effet, au nom du Directeur Général :

- de signer le contrat de réservation et l'acte de vente relatifs aux biens (bureaux et parkings) ci-dessous désignés, devant intervenir entre la SARL ARTEMIS dont le siège social est à Punaauia, Lotissement TAINA, lot 34, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro TPI 08 9 C et indentifiée par le numéro Tahiti 848994 (vendeur) et l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (acquéreur), moyennant un prix de cent trente sept millions cent soixante cinq mille huit cent francs pacifique français (137 165 800 XPF) ;

Désignation des biens :

Dans l'immeuble ARTEMIS situé à PAPEETE (Tahiti), rue du 05 mars 1797, Quartier Paofai

LOT NUMERO SEPT (7)

Niveau R+3,

Un local professionnel avec un W-C, sis au niveau R+3 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 3-1", d'une surface de 108,71 m², avec une terrasse d'une surface d'environ 47,33 m²,

Avec :

- les 584/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 589/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO DOUZE (12)

Niveau R+4,

Un local professionnel avec un W-C, sis au niveau R+4 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 4-1", d'une surface de 108,71 m², avec un balcon d'une surface d'environ 7,84 m²,

Avec :

- les 509/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 556/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-OMR-PAP

LOT NUMERO TREIZE (13)

Niveau R+4,

Un local professionnel avec une salle d'eau, sis au niveau R+4 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 4-2", d'une surface de 35,48 m², avec un balcon d'une surface d'environ 3,91 m²,
Avec :

- les 169/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 185/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO QUATORZE (14)

Niveau R+4,

Un local professionnel avec un W-C, sis au niveau R+4 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 4-3", d'une surface de 54,63 m², avec un balcon d'une surface d'environ 3,11 m²,
Avec :

- les 254/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 278/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO QUINZE (15)

Niveau R+4,

Un local professionnel avec une douche et un W-C séparé, sis au niveau R+4 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 4-4", d'une surface de 86,15 m²,
Avec :

- les 390/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 426/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO SEIZE (16)

Niveau R+4,

Un local professionnel avec un W-C, sis au niveau R+4 du bâtiment, portant au plan la référence "Bureau 4-5", d'une surface de 63,25 m²,
Avec :

- les 286/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 313/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO TRENTE CINQ (35)

Niveau R+1

Un parking couvert, portant au plan la référence 10 d'une surface d'environ 11,50 m²,
Avec :

- les 25/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 21/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO TRENTE SIX (36)

Niveau R+1

Un parking couvert, portant au plan la référence 11 d'une surface d'environ 11,50 m²,
Avec :

- les 25/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 21/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

LOT NUMERO TRENTE SEPT (37)

Niveau R+1

Un parking couvert, portant au plan la référence 12 d'une surface d'environ 11,50 m²,
Avec :

- les 25/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 21/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-OMR-PAP

LOT NUMERO QUARANTE TROIS (43)

Niveau R+1

Un parking couvert, portant au plan la référence 18 d'une surface d'environ 11,50 m²,

Avec :

- les 25/10.000° du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier ;
- et les 21/10.000° des charges spéciales d'ascenseur des bâtiments.

- à cet effet, de signer tous actes nécessaires à l'accomplissement de l'opération de vente susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric AUDRAS, la délégation de signature est exercée par Monsieur Pierre PERIE, chargé de mission à l'Agence de PAPEETE.

Article 3 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 29 mars 2012
En trois exemplaires originaux

Le Directeur Général

Dov ZERAH